



COMMENT SAVOIR SI UNE QUESTION RELÈVE BIEN DE L'ÉTHIQUE ET DES MISSIONS DE L'INSTANCE ?

FICHE
ATELIER N°

1

- Comment savoir si une question relève bien de l'éthique ?
- La question relève-t-elle des missions de l'instance ?

Autrement dit, l'instance doit-elle s'en saisir ?

- Si elle s'en saisit, avec quelles précautions ?
- Si elle ne s'en saisit pas, quelles alternatives ?
 - **En bref, qui décide et comment ?**



26/10/2023

Synthèse rédigée par Marie-Antoinette Castel-Tallet



Cyrille LESPAGNOL

Directrice des soins infirmiers,
LNA Santé

Dans son organisme, l'éthique est traitée de façon collégiale et est intégrée dans tous les champs puisque l'on parle d'éthique médicale, éthique du soin, éthique clinique, éthique managériale. Par rapport aux recommandations des bonnes pratiques qui mettent l'accent sur les aspects méthodiques, techniques, l'éthique repose sur un système de valeurs. L'éthique est sous tendue par le sens qu'on y met. En prenant comme référence Paul Ricoeur, **l'éthique est un mouvement de réflexion permanent sur le sens de l'action**. Cette instance permet de s'interroger sur le sens de la question éthique et comme elle va se traduire dans les pratiques professionnelles. Exemple d'un dilemme qui pourrait se poser au sein de la direction ou de l'encadrement les amenant à saisir la structure d'éthique, celui des effectifs. C'est le nerf de la guerre lorsqu'il n'y a pas assez de personnel pour bien prendre en charge les patients, cela relève d'une question d'éthique. Comment bien manager une équipe avec derrière une éthique pour bien soigner ? Cela relève aussi de la qualité de vie au travail (QVCT).

Selon un participant, dans le cadre de l'interdisciplinarité, il est important ne pas trop délimiter le champ du questionnement éthique et d'imaginer que certaines questions sont communes. Par exemple, dans le cas des effectifs, la question relève de l'encadrement, de la politique hospitalière mais elle a également une incidence sur l'éthique. Si actuellement la tendance est à un cloisonnement, il est important de considérer **l'interconnexion des questionnements** qui peuvent être abordés par différentes disciplines/professions. De même, l'instrumentalisation est encore plus importante dans le champ de l'éthique. C'est la raison pour laquelle il faut, derrière l'affichage éthique, s'interroger sur les mots, leur sens.

Selon un autre participant, il faut étendre les missions du comité d'éthique et trouver une manière de s'emparer de sujets qui n'étaient pas prévus au départ. **Il doit être dynamique, évoluer au fil du temps**. Si à l'origine, il était orienté vers l'éthique du soin (à partir initialement de saisines), l'équipe a perçu le besoin de mettre en place, dans les différents services, des réunions collégiales d'appui. Ces dernières permettent d'aborder des sujets qui sont à 80 % éthiques. L'organisme a mis en place des séances d'analyse et de révision éthique et émotionnelle. Progressivement son champ d'intervention s'est élargi, apportant des changements sur le fond et la forme (fiche d'aide à la décision, réunions collégiales d'appui...). Au-delà de certains sujets sur lesquels le comité d'éthique ne s'engage pas, la volonté est de ne rien s'interdire car il doit monter en puissance.



COMMENT SAVOIR SI UNE QUESTION RELÈVE BIEN DE L'ÉTHIQUE ET DES MISSIONS DE L'INSTANCE ?

FICHE ATELIER N°

1



26/10/2023



Christine NIEUWJAER
Vice-Présidente du CNRDE

Derrière le terme éthique, il y a souvent des amalgames, de la confusion avec des problèmes de régulation interne de management ou des questions relevant de la bientraitance. Les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS et le Code de l'action sociale des familles, grâce aux définitions fournies, ont permis de dessiner les contours de la bientraitance par rapport au questionnement éthique. L'intention de départ et des enjeux constituent la première question. L'enjeu consiste-t-il à **apporter des réponses**, ceci relève plutôt d'une approche qualité ou de bientraitance ou à **formuler les questions**, privilégiant davantage l'approche éthique. Ensuite, l'enjeu est-il de **constituer une norme** ?

On se situe davantage dans une approche qualité (par exemple, la rédaction d'un protocole suivi de la mise en place de procédures constitue une norme qui va apporter une réponse au problème posé) ; **ou alors est-il plutôt d'interroger la norme**, auquel il s'agira plutôt d'une démarche éthique. Ceci est utile pour savoir si le questionnement relève bien du questionnement éthique et de l'instance éthique. S'il y a des points communs entre l'approche qualité et l'approche éthique, dans les deux cas, les subjectivités se confrontent. Dans la démarche de bientraitance ou de qualité, les subjectivités se confrontent plutôt au démarrage, un protocole/procédure apporte alors une réponse au problème. **Dans l'approche éthique, les subjectivités se confrontent d'un point A à un point Z**, le questionnement est constant et il va toujours s'auto-alimenter.

Ce qui distingue les deux, **c'est la dimension de la complexité**. Une situation qui pose question sur le plan de la qualité n'est pas forcément une situation complexe ; elle est souvent compliquée, difficile, mais elle n'intègre pas forcément plusieurs niveaux de complexité. Alors que ces derniers se retrouvent toujours dans les questionnements éthiques.

La question de **la singularité** différencie la qualité de l'éthique. En général, dans le champ de la qualité, une action mise en place sera **transposable**. Dans celui de l'éthique, les situations sont toujours **singulières**. Par exemple, la question du refus de soin peut être abordée sous l'angle de la bientraitance et de la qualité ; mais, ce qui en fera sa **singularité**, sera qu'elle sera abordée dans le cadre d'une approche éthique.

Le **règlement de fonctionnement** du groupe de réflexion éthique qui encadre ce qui est fait relève d'un questionnement éthique. Il permet en général de veiller au **risque d'instrumentalisation et à son indépendance**. Enfin, la question de la **trame de saisine** (ou de la trame de traitement d'un point de tension éthique) va permettre de clarifier de ce qui relève du management, d'un conflit interne (situation de bientraitance ou de la prévention de la maltraitance) d'un point de vue éthique. Dans tous les cas, lorsqu'une question se pose, une réponse doit être apportée, ne serait-ce que de **l'orienter vers les bons interlocuteurs**.



COMMENT SAVOIR SI UNE QUESTION RELÈVE BIEN DE L'ÉTHIQUE ET DES MISSIONS DE L'INSTANCE ?

FICHE ATELIER N°

1



26/10/2023



SYNTHÈSE



Fabrice GZIL

Co-directeur de l'Espace éthique Ile-de-France,
Professeur associé à l'Université Paris Saclay

Comment savoir si une question relève bien de l'éthique ? Pourquoi cette question est-elle difficile ?

- parce qu'une question peut avoir **une dimension éthique** sans qu'elle ne soit purement éthique. Il y a souvent une dimension éthique dans les situations rencontrées, de ce fait la réflexion éthique peut se saisir d'à peu près toutes les questions et les regarder sous un **angle éthique**.

→ Il faut donc vérifier.

- parce qu'il n'y a pas de **critères simples** pour savoir si une question relève de l'éthique. Par exemple, si une question relève du droit, après consultation des textes, la réponse peut être donnée pour le cadre général. Dans le champ de l'éthique, il est beaucoup plus complexe de savoir pourquoi ? Non pas est-ce que cela relève de l'éthique, mais que mettons-nous dans l'éthique et que ne mettons pas ?

→ Un premier test : la question posée met-elle en jeu des "valeurs", un conflit de valeur (ou un conflit de loyauté), ou l'interprétation d'une valeur (quel sens donne-t-on à ce mot, qu'est-ce que veut dire agir dans l'intérêt de la personne, respecter son "autonomie").

La question relève-t-elle bien des missions de l'instance ? Cette question est plus simple.

- a priori, il suffit d'aller lire **les missions, le règlement intérieur, les statuts de l'instance**
- en réalité, il y a deux situations très différentes :
 - Soit on est **clairement** en dehors des missions ordinaires de l'instance. Faut-il faire une **exception** ? Si oui, pourquoi ? Qu'est-ce qui légitimerait cette exception ? Cela nécessite une organisation exceptionnelle à mettre en face, adapter ou recruter les compétences, travailler autrement.
 - soit on est aux marges, aux limites des missions de l'instance, dans une **zone floue**, la question qui est posée : l'instance est-elle le lieu approprié pour traiter cette question ? Quelle **vigilance** ? Quelles **précautions** ?

Quelques enseignements généraux

- **Décrire l'instance**, les problèmes qu'elle traite, sa conception de l'éthique, sa méthode de travail, ainsi ce qu'elle n'est pas (un lieu de médiation des conflits par exemple, une instance de légitimation de changements organisationnels...), de façon formelle dans des statuts ou informelle sur un site internet.
- Organiser un **filtre**, étape préalable qui permet de répondre à ces 2 questions.
- Si on refuse de traiter la question : quelles sont **les alternatives** ? Si on décide de la traiter avec **quelle vigilance** ?
- Un processus itératif de description des missions de l'instance, et une description ni trop **vague**, ni trop **restrictive**, car l'instance évolue dans le temps.

Laisser des traces écrites de tout cela (des réflexions sur les éléments, les situations qui ont questionné sur l'avis de l'instance).